



Conservatoire
du littoral



PLAN DE GESTION 2013 – 2019

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Communes des Buxières-sous-les-Côtes (55) et de Saint-Baussant (54)

Etangs de la Perche et de Bailly

Partie 4 : Prescriptions de gestion de l'étang de la Perche



Etude et document réalisés
avec le soutien financier de : Agence de l'eau
Rhin-Meuse, la Région Lorraine et du Conseil
Général de Meuse

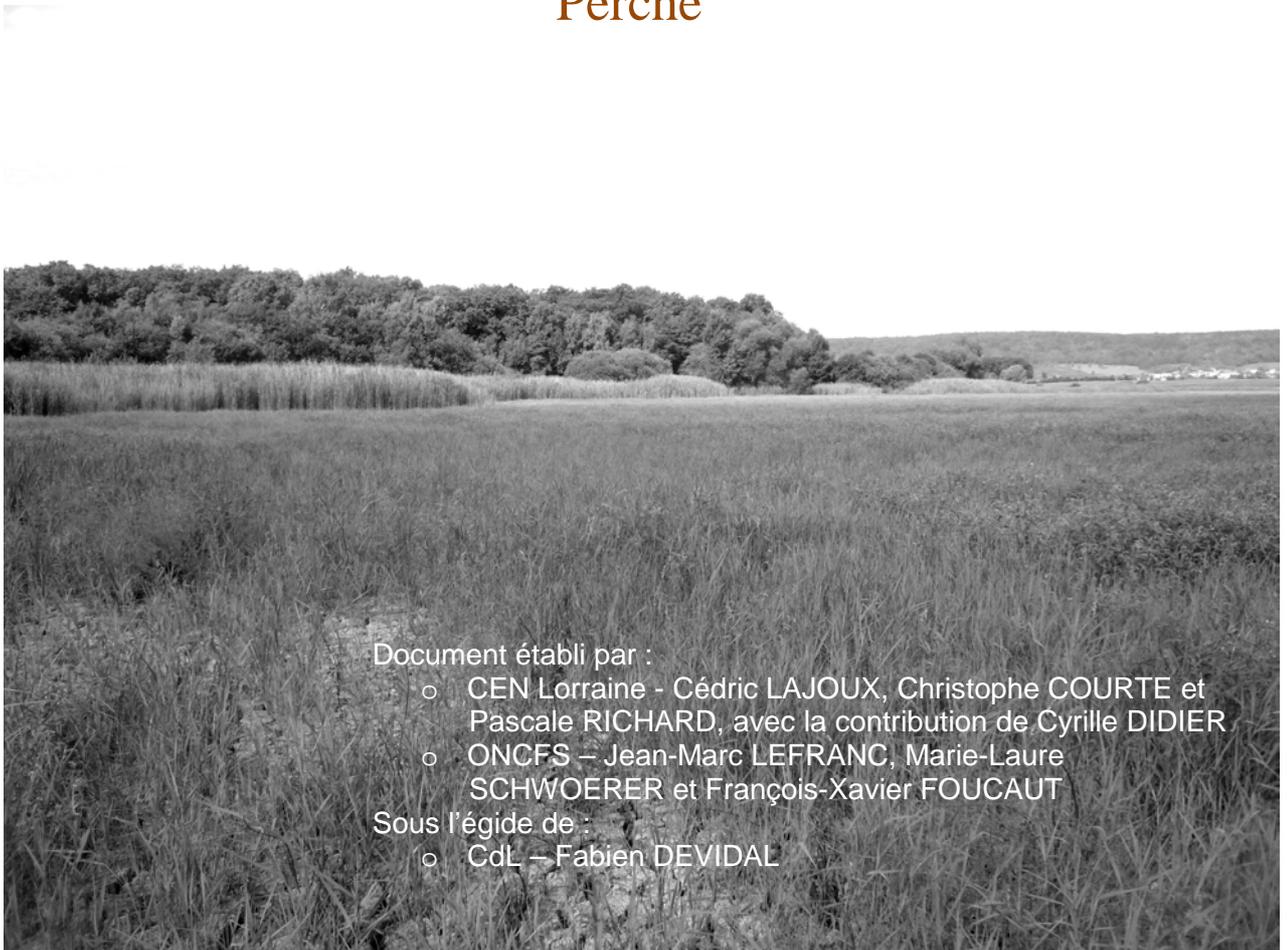


PLAN DE GESTION 2013 – 2019

Communes des Buxières-sous-les-Côtes (55) et de Saint-Baussant (54)

Etangs de la Perche et de Bailly

Partie 4 : Prescriptions de gestion de l'étang de la Perche



Document établi par :

- CEN Lorraine - Cédric LAJOUX, Christophe COURTE et Pascale RICHARD, avec la contribution de Cyrille DIDIER
- ONCFS – Jean-Marc LEFRANC, Marie-Laure SCHWOERER et François-Xavier FOUCAUT

Sous l'égide de :

- CdL – Fabien DEVIDAL

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Association reconnue d'utilité publique par Arrêté n° 10-DCTAJ-15 du 16 avril 2010

3, rue du Président Robert Schuman – 57400 SARREBOURG

Tél. : 03 87 03 00 90 – Fax : 03 87 24 90 87 – censarrebourg@cren-lorraine.fr

Table des matières

B - Gestion du site protégé	4
B.1. Les objectifs à long terme	4
B.2. Définition des objectifs du plan de gestion	8
B.3. Les opérations du plan de gestion	14
B.4.1. Gestion des habitats et des espèces : GH	14
B.4.3. Opérations de Suivi Ecologique : SE	14
B.4.4. Opérations de Suivi Administratif : AD	14
B.4.5. Opérations d'Accueil du Public : FA	15
B.4.6. Opérations de Police et de Surveillance : PO	15
Liste des annexes	16

B - Gestion du site protégé

B.1. Les objectifs à long terme

[Annexe 1 : Tableau récapitulatif des enjeux, objectifs à long terme (OLT), des objectifs du plan de gestion (OPG) et des opérations du plan de travail]

Les objectifs à long terme sont définis à partir des enjeux définis dans la première partie de ce plan de gestion et constituent les conditions optimales à atteindre pour assurer le maintien, ou le retour, d'un état de conservation plus favorable, des habitats et des espèces visés.

Partant du principe qu'à terme, les étangs de la Perche et du Bailly devraient être inclus dans le périmètre Natura 2000 du Lac de Madine, les objectifs à long terme sont organisés pour répondre également aux exigences de conservation du DOCOB.

L'organisation en 4 sous ensemble (A à D) permet une lecture claire et rapide.

❖ **A – MAINTENIR VOIR FAVORISER LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET PRIORITAIRE :**

1. Garantir les fonctionnalités de l'écosystème « étang » voire améliorer le compartiment aquatique

Cet écosystème est d'essence artificielle. Son existence passe par la retenue d'eau en quantité et en qualité satisfaisantes. En tant qu'étang-digue en barrage aux eaux de surface, l'étanchéité des ouvrages hydrauliques est la clé de voute de la partie aquatique. Une fuite dans le moine avait été identifiée au printemps 2012, entraînant un abaissement du niveau d'eau de l'étang de l'ordre de 80 à 100 cm. Il est donc primordial dans un premier temps de procéder à des études de fiabilité des ouvrages et à tous les travaux de confortement utiles.

Le développement des herbiers est lié en grande partie aux chargements piscicoles. Les études montrent qu'au-delà d'un rendement proche de 600 kg/ha, le recouvrement des macrophytes est proche de 0 mais à partir de 400 kg/ha la situation est déjà critique. Hors le recouvrement des herbiers conditionne la richesse de l'avifaune nicheuse de l'étang ainsi que la densité en invertébrés aquatiques. La présence supplémentaire d'une roselière large de plus de 5 m. augmente encore la richesse en oiseaux. Les dernières années d'exploitation de l'étang de la Perche ont montré des rendements trop élevés pour garantir un bon équilibre entre production et biodiversité (350 kg/ha dont près de 80 % de poissons fousseurs [carpes]).

Il est donc nécessaire pour répondre à l'objectif de réorienter en priorité la gestion piscicole vers un meilleur équilibre entre la vocation de production et le respect de l'écosystème.

Enfin, ces deux volets ont nécessité en première approche la vidange et la pêche de l'étang à la fin 2012, son maintien en assec durant toute l'année 2013 et sans doute une grande partie de 2014. Dans ces conditions, le diagnostic de l'état initial de l'étang souffre d'un manque de connaissance, en particulier pour mettre en perspective la situation actuelle avec l'état référence connu avant les travaux de 1985.

2. Sauvegarder la colonie de parturition de Petit rhinolophe voire d'autres espèces potentielles

Pour garantir la préservation de la population de Petit rhinolophe dans la maisonnette située sur la digue de l'étang, plusieurs facteurs sont importants ;

- le maintien des conditions favorables de l'habitat ; il faut remédier en particulier aux infiltrations par la toiture, éviter les courants d'air et une luminosité trop importante ;
- la quiétude de la colonie ; il est nécessaire de condamner l'accès de la maisonnette afin d'éviter les squats et autres dérangements intempestifs.

❖ B – MAINTENIR VOIR FAVORISER LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET SECONDAIRE :

1. Pérenniser la halte migratoire postnuptiale et l'hivernage des oiseaux d'eau

Le stationnement d'oiseaux d'eau est lié à deux facteurs prépondérants :

- l'absence de dérangement ou la quiétude des lieux sachant que la taille du plan d'eau joue un rôle déterminant ; les oiseaux se sentent en sécurité au centre de la masse d'eau si celle-ci est suffisamment grande ;
- la disponibilité alimentaire.

2. Conserver la population nicheuse de Canard chipeau

Au-delà des oiseaux d'intérêt communautaire, certains oiseaux nicheurs présentent un intérêt local non négligeable. C'est le cas du Canard chipeau dont le site de reproduction principal à l'échelle de toute la RNCFS de Madine et des autres étangs propriété du CdL se situe à l'étang de la Perche.

Comme pour les autres anatidés, les facteurs importants en période de reproduction sont la disponibilité en milieux favorables à la construction du nid, l'absence de dérangement et de prédation et une ressource trophique satisfaisante (macrophytes, invertébrés). Pour les trois premiers facteurs, les îlots s'avèrent très attractifs pour la nidification des canards à condition de rester suffisamment ouverts. Pour la ressource alimentaire, encore une fois, un chargement piscicole équilibré est nécessaire.

3. Conserver l'important linéaire de lisières entre les roselières et les milieux herbacés du pourtour de l'étang

Le pourtour de l'étang est occupé de surfaces importantes de prairies. Même si ces milieux sont globalement très eutrophes, l'entretien en prairies de fauche permet le maintien d'un important linéaire de lisières entre des milieux herbacés et des roselières aquatiques.

Ces espaces sont par ailleurs des terrains de chasse privilégiés pour le Chat forestier et de nombreuses espèces de chiroptères présentes dans un périmètre proche du site protégé.

4. Améliorer l'état de conservation de tous les habitats forestiers

Plusieurs boisements présents dans le site protégé relèvent de la Directive Européenne (Frênaie-chênaie pédonculée / Aulnaie-frênaie). Le vieillissement améliore globalement la qualité de ces habitats forestiers d'autant qu'ils sont le support d'un cortège d'oiseaux nicheurs ou potentiellement nicheurs non dénué d'intérêt.

❖ **C – PRESERVER VOIRE RENFORCER L'INTERET BIOLOGIQUE ET ECOLOGIQUE DU SITE :**

1. Redonner à l'étang une physionomie proche de la situation antérieure avant les travaux hydrauliques de 1985

L'étude diachronique et l'enquête bibliographique ont démontré la diversité et la richesse exceptionnelle de l'étang de la Perche dans les années 70-80 jusqu'avant d'importants travaux hydrauliques et de remodelage des fonds et des berges en 1985. Des roselières étendues couvraient une superficie approximative d'une vingtaine d'hectares à cette époque contre 4 ha aujourd'hui si bien que la physionomie de l'étang n'est plus du tout comparable à la situation passée. Les herbiers aquatiques étaient également étendus et diversifiés.

L'assec a dévoilé des secteurs de queue d'étang avec des couvertures assez intéressantes de semis de phragmite issus de germination (0,5 ha). Il serait intéressant dans un premier temps sur la base d'une étude bathymétrique de jouer sur le marnage des niveaux d'eau en queue d'étang pour dynamiser cette roselière et permettre son extension. Une première approche pourrait ainsi consister à mettre en place des conditions favorables à la résilience du milieu et observer cette capacité de l'étang à « s'auto-restaurer » au moins jusqu'à mi-parcours du présent plan de gestion.

Il n'est pas évident que les résultats soient satisfaisants et un échec reste même probable. En tout état de cause, des travaux plus lourds de retalutage des berges à partir des matériaux présents sur place couplés à l'arasement des îlots offre une meilleure garantie de résultat, en particulier pour se rapprocher de la situation antérieure.

2. Rendre à l'étang ses capacités d'accueil historiques pour les oiseaux paludicoles

Cet objectif est lié à l'objectif précédent sachant que la plupart des oiseaux visés sont particulièrement dépendants de la présence de grandes roselières (une superficie minimale de 5 ha est reconnue pour le Butor étoilé). Retrouver des surfaces importantes de roselières devrait donc favoriser le retour des oiseaux emblématiques connus du site (Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Busard des roseaux). Rappelons qu'il est fait mention de la présence sur la Perche de 4 mâles chanteurs de Butor étoilé avant la dégradation générale du site et que des individus occasionnels - en lien avec la proximité du Lac de Madine - sont encore entendus certaines années mais ne semblent que de passage.

La quiétude du site est là encore un facteur important pour l'installation de ces oiseaux rares et craintifs (absence de dérangement en période de nidification).

Enfin, l'impact de la prédation du sanglier sur les couvées et les nichées est avéré pour ces oiseaux nichant au sol. La présence de fortes populations de sangliers accentue cet impact. Il faut donc limiter leur stationnement (et leur reproduction in situ), et leur densité.

3. Permettre le retour d'espèces d'odonates emblématiques des étangs de plaine de la Woëvre

Un chargement piscicole adapté et le développement d'herbiers aquatiques flottants devraient permettre un retour rapide de cette espèce abondante sur l'ensemble des étangs satellites de Madine. Sa présence et sa reproduction témoignent généralement d'un peuplement d'odonates riche et diversifié.

4. Renforcer l'attractivité des milieux pour la reproduction de la Rainette arboricole et des amphibiens en général

La Rainette arboricole est présente à proximité du site dans des mares agricoles. Il s'agit d'une espèce en régression avérée dans toute la partie ouest de son aire de répartition. La notion de réseau d'habitats est fondamentale pour la conservation de cette espèce qui fonctionne en métapopulation. Le creusement sur le site, de mares ensoleillées et dépourvues de poissons, serait très favorable à l'espèce d'autant que de grandes surfaces d'habitats ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis de ce type de travaux.

❖ D – INSCRIRE LA PROTECTION DU SITE DANS LE CONTEXTE LOCAL :

1. Intégrer l'étang de la Perche au réseau Natura2000

La mise en cohérence des périmètres réglementaires se traduira en priorité par l'intégration de l'étang de la Perche au sein du site Natura 2000 du Lac de Madine et des étangs de Pannes.

2. Pérenniser les infrastructures indispensables à la bonne gestion/exploitation du site

Au-delà de la réfection des infrastructures hydrauliques, celle du chemin d'accès est nécessaire aux gestionnaires et différents usagers du site pour assurer les opérations de gestion courante.

L'entretien régulier des accès et de tous les ouvrages hydrauliques (digue, déversoirs, moine, bassins de la pêche, grilles) est indispensable pour garantir la pérennité des infrastructures mais aussi le bon fonctionnement hydrologique du site.

3. Etendre la protection du site dans son bassin versant

Au contact direct des limites du site, il existe des milieux remarquables (forêts humides et prairie de fauche humide) dont la protection foncière est non seulement souhaitable mais aussi très complémentaire des enjeux du site actuel.

4. Limiter les apports d'intrants et de sédiments dans l'étang

Il existe dans la culture attenante à l'étang, au nord, un point bas qui retient les eaux de surface et forme une sorte de bassin de lagunage en hiver le long de la limite du site, évitant ainsi le ruissellement direct des eaux de la culture vers l'étang. Un point de débordement occasionnel de ce bassin vers l'étang a néanmoins été identifié et la filtration des intrants serait globalement plus efficace avec un couvert végétal dans le bas de la culture.

5. Informer les élus locaux et les ayants droits

Il est nécessaire prioritairement de partager les objectifs de conservation avec les élus et les riverains, usagers ou non, par le biais d'un porter à connaissance. Par la suite, une information annuelle des actions engagées auprès des personnes concernées participe à la dynamique locale.

6. Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site

B.2. Définition des objectifs du plan de gestion

[Annexe N°1 – Tableau récapitulatif des enjeux, des objectifs à long terme, des objectifs du plan de gestion et des opérations du plan de travail.]

Les objectifs du plan de gestion (OPG) constituent la déclinaison opérationnelle des OLT et visent à réduire les facteurs dégradants ou à renforcer les facteurs favorables afin de se rapprocher des objectifs à long terme. Ils font l'objet du test SMART, c'est-à-dire qu'ils doivent être spécifiques (bien ciblés), mesurables (critères d'évaluation), accessibles (moyens financiers mobilisables), réalistes (atteignables), temporels (résultats mesurables en fin de PG).

➤ **Objectifs concernant les habitats et espèces d'intérêt prioritaire**

Objectif à long terme A.1 : Conserver les fonctionnalités de l'écosystème « étang » voire améliorer le compartiment aquatique

1.1. Retirer le peuplement piscicole en place

L'absence de vidange depuis 2008 induit un chargement piscicole instantané très important avec un impact non négligeable sur les herbiers et le reste du compartiment aquatique et des répercussions indirectes sur l'ensemble de la chaîne trophique.

Par ailleurs, les constatations de faiblesse de l'ouvrage en 2012 avec une fuite importante au moine obligent par mesure de précaution à vidanger l'étang. Une fois l'étang en assec, il sera alors possible d'engager les diagnostics d'état des ouvrages et de proposer rapidement les travaux adéquats.

1.2. Réaliser un diagnostic des fragilités de la digue et parvenir au besoin à son étanchéité

La baisse inquiétante du niveau d'eau suppose des points de faiblesse éventuels dans la digue qu'il est nécessaire de préciser.

1.3. Remplacer ou restaurer les ouvrages hydrauliques défectueux (moine, vannage, déversoirs d'orage)

Un diagnostic visuel des ouvrages par un maître d'œuvre doit permettre de déterminer le projet de travaux et de lancer l'appel d'offre correspondant. Le point le plus sensible en termes d'étanchéité est situé au moine de vidange qu'il faudra entièrement remplacer.

1.4. Adapter la gestion piscicole à un meilleur équilibre entre production et biodiversité

Maintenir une pisciculture traditionnelle sur la base de la productivité naturelle de l'étang permet de :

- mettre à disposition des ressources trophiques pour les espèces piscivores,
- limiter les chargements pour les rendre compatibles avec le développement des herbiers aquatiques et les peuplements d'invertébrés,
- contrôler régulièrement les ouvrages hydrauliques,

Le cahier des charges doit veiller à encadrer les pratiques de façon à pouvoir atteindre ces objectifs. Les principaux points à encadrer sont les suivants :

- empoissonnement : de l'ordre de 60 à 80 kg/ha ;
- composition : 10 % de carnassiers ; 40 % de carpes et tanches ; 50 % de poissons blancs

- nourrissage : nul
- fertilisation : nulle
- fréquence de la pêche : annuelle ou bisannuelle

1.5. Affiner la connaissance du compartiment aquatique

La connaissance du site est à affiner une fois la remise en eau acquise et le milieu stabilisé après une longue période d'assec. Un état initial des herbiers aquatiques et du peuplement d'oiseaux nicheurs semblent prioritaires.

Objectif à long terme A.2 : Sauvegarder la colonie de parturition de Petit rhinolophe voire d'autres espèces potentielles

2.1. Limiter les dérangements

L'accès au rez-de-chaussée doit être condamné par une porte avec cadenas et limité ainsi aux personnes en charge des suivis ou au personnel technique lors des vidanges.

2.2. Aménager la maison pour augmenter les capacités d'accueil des chauves-souris et du Petit rhinolophe en particulier

La maisonnette est en mauvais état et nécessite quelques rénovations et adaptation favorables aux chauves-souris :

- étanchéité du toit et des murs pour empêcher les infiltrations d'eau,
- fermeture permanente des volets et des fenêtres pour limiter les courants d'air et la luminosité (amélioration de l'aérogologie du bâtiment) tout en maintenant des accès favorables aux chiroptères,
- installation d'aménagements intérieurs (sous-sol/RDC/comble) en bois non traité.

2.3. Contrôler régulièrement les effectifs de la colonie

Un suivi devra être effectué de manière régulière pour contrôler la tendance des populations sur le moyen et long terme. Ce dernier permettra, d'une part, de vérifier l'efficacité des aménagements et le cas échéant de réorienter certaines mesures, et d'autre part d'observer la présence de nouvelles espèces en gîte. Il pourra intégrer la pose et l'analyse de capteurs thermiques pour évaluer les nouvelles conditions internes de la maison suite aux aménagements.

Des visites pourront être effectuées lors des différentes phases biorythmiques (hivernage, transit, estivage) des chiroptères durant les cinq premières années.

2.4. Informer sur la protection des chauves-souris ayant nécessité la condamnation des accès à la maison

Une information axée sur l'intérêt d'avoir condamné les accès à la maison dans le but de préserver les chauves-souris peut éventuellement permettre de limiter les tentatives de vandalisme.

➤ **Objectifs concernant les habitats et espèces d'intérêt secondaire**

Objectif à long terme B.1 : Pérenniser la halte migratoire postnuptiale et l'hivernage des oiseaux d'eau

B.1.1. Garantir la quiétude des lieux en limitant l'accès

Un accès limité à la digue pour le grand public empêche les dérangements intempestifs des oiseaux d'eau aux périodes critiques de leur cycle de vie.

B.1.2. Adapter la gestion piscicole à un meilleur équilibre entre production et biodiversité

Un chargement piscicole extensif permet de préserver la ressource alimentaire pour les anatidés.

B.1.3. Suivre les évolutions des effectifs d'oiseaux migrateurs et hivernants

Un suivi standardisé sur une longue échelle de temps permet d'apprécier l'impact de la gestion conservatoire menée sur les effectifs des oiseaux migrateurs et hivernants et de mettre ces effectifs en perspective avec ceux des autres étangs voisins.

Objectif à long terme B.2. Conserver une population nicheuse de Canard chipeau

B.2.1. Adapter les dates de fauche à la phénologie de reproduction du Canard chipeau

Le maintien des milieux herbacés contigus aux roselières inondées devra intervenir après la fin de la période d'élevage des jeunes soit après le 1^{er} juillet.

B.2.2. Suivre les populations d'anatidés nicheurs

Un suivi standardisé sur une longue échelle de temps permet de mesurer l'impact de la gestion conservatoire sur les effectifs d'anatidés nicheurs.

Objectif à long terme B.3. Conserver l'important linéaire de lisières entre les roselières et les milieux herbacés du pourtour de l'étang

B.3.1. Mettre en place une gestion agricole par fauche des surfaces en herbe

Une fauche agricole tardive au 15 juillet avec exportation permet de concilier le maintien d'une strate herbacée et le bon déroulement de la reproduction de l'avifaune (pas de destruction de nichées, dérangement limité).

Objectif à long terme B.4. Améliorer l'état de conservation de tous les habitats forestiers

B.4.1. Placer l'ensemble des habitats de la chênaie-charmaie et de l'aulnaie en îlot de vieillissement

La libre évolution des habitats forestiers sans intervention sylvicole participe à une meilleure naturalité et une plus grande diversité des niches écologiques.

➤ **Objectifs liés au renforcement de l'intérêt écologique et biologique du site**

Objectif à long terme C.1. : Redonner à l'étang une physionomie proche de la situation antérieure avant les travaux hydrauliques de 1985

C.1.1. Favoriser dans un premier temps l'extension "naturelle" des roselières à phragmites à partir des semis existants

Grâce à un relevé bathymétrique et un suivi limnométrique, il sera possible de jouer sur les hauteurs d'eau dans les cornées par le biais du vannage au moine. Des niveaux d'eau ajustés pourraient permettre le développement de la roselière et la résilience de l'étang par rapport aux altérations subies. Avant la remise en eau, il faudra toutefois veiller à contrôler les rejets de saules cendrés qui ont explosé dans la cornée suite à l'assec.

C.1.2. Etudier la résilience de l'étang aux altérations subies une fois mise en œuvre la gestion conservatoire

La réussite d'une telle opération n'étant pas garantie, elle nécessite un suivi rigoureux les deux premières années de la remise en eau afin de réorienter si besoin la stratégie de restauration de l'étang de la Perche.

C.1.3. Engager un programme de travaux de restauration en cas de faible résilience du milieu

Si la dynamique des roselières n'est pas rapidement satisfaisante, il faudra définir un programme de travaux de remodelage des berges en pente douce à partir des matériaux présents sur place.

Objectif à long terme C.2. : Rendre à l'étang ses capacités d'accueil historiques pour les oiseaux paludicoles

C.2.1. Suivre le retour éventuel d'espèces patrimoniales d'oiseaux paludicoles nicheurs

La résilience des roselières ou des travaux plus lourds de restauration doivent être accompagnés d'un suivi du retour de l'avifaune nicheuse afin de mesurer les effets positifs attendus des opérations de gestion ou de réaménagement de l'étang.

C.2.2. Limiter l'impact du Sanglier sur les espèces et les milieux

Des battues régulières dans les roselières évitent le stationnement et la concentration des sangliers qui pourraient trouver en période de chasse une zone refuge dans les roselières de ce site protégé s'il n'était pas chassé.

Objectif à long terme C.3. : Permettre le retour d'espèces d'odonates emblématiques des étangs de plaine de la Woëvre

C.3.1. Adapter la gestion piscicole à un meilleur équilibre entre production et biodiversité

Un chargement piscicole extensif permet d'augmenter significativement le recouvrement par les herbiers aquatiques supports pour de nombreux invertébrés aquatiques en particulier les larves d'odonates.

C.3.2. Etudier la colonisation de l'étang par l'espèce cible

Une fois mise en place une gestion conservatoire adaptée, la colonisation par la Leucorrhine à large queue devrait être rapide car il existe de nombreuses populations sources autour du Lac de Madine et cette libellule possède de bonnes capacités de dispersion.

Objectif à long terme C.4. : Renforcer l'attractivité des milieux pour la reproduction de la Rainette arboricole et des amphibiens en général

C.4.1. Créer des habitats de reproduction favorables à la Rainette arboricole

Le creusement de plusieurs mares relativement profondes et bien ensoleillées répond pleinement à cet objectif. Les larves de cette espèce sont particulièrement sensibles à la prédation par les poissons. Il faudra donc veiller à ne pas en introduire dans les mares nouvellement créées.

C.4.2. Etudier la colonisation des milieux créés par l'espèce cible

Une recherche au filet troubleau des larves quelques années après la création des mares doit permettre de confirmer la colonisation.

➤ **Objectifs liés l'insertion du site dans le contexte local**

Objectif à long terme D.1. : Intégrer l'étang de la Perche au réseau Natura 2000

D.1.1. Proposer un rattachement au site Natura2000 du "Lac de Madine et étangs de Pannes"

La proximité avec le site du Lac de Madine et les enjeux de conservation similaires justifient de demander l'inscription de l'étang de la Perche au réseau Natura 2000.

Objectif à long terme D.2. : Pérenniser les infrastructures indispensables à la bonne gestion/exploitation du site

D.2.1. Remettre en état le chemin d'accès

Des travaux de réfection du chemin sont à engager pour faciliter l'accès des usagers du site et des gestionnaires.

D.2.2. Entretenir régulièrement tous les ouvrages

L'entretien régulier, au moins annuel, des accès, de la digue, des déversoirs, des bassins de la pêche et des grilles est à prévoir car indispensables à la bonne gestion du site.

Objectif à long terme D.3. : Etendre la protection du site dans son bassin versant

D.3.1. Protéger les éléments remarquables les plus proches du site ou directement en contact

En amont de l'étang et au contact avec les limites du site protégé, au moins deux entités remarquables méritent une protection foncière ; une belle forêt humide et un bel ensemble de prairies de fauche.

Objectif à long terme D.4. : Limiter les apports d'intrants et de sédiments dans l'étang

D.4.1. Contrôler les apports d'eau et de sédiments en provenance de la culture voisine

Cet objectif est facile à réaliser en laissant un rideau végétal se développer pour filtrer les apports d'eau et de sédiments de la culture vers l'étang. Il sera utilement complété par la bonne volonté de l'agriculteur de disposer une bande enherbée dans le bas de sa parcelle là où l'eau stagne en hiver.

Objectif à long terme D.5. : Informer les élus locaux et les ayants droits

D.5.1. Partager les objectifs de conservation et de gestion

Il faudra présenter le plan de gestion devant le Comité de gestion, le transmettre à la commune de Buxières-sous-les-Côtes et distribuer le résumé synthétique de ce document à l'ensemble des acteurs concernés.

D.5.2. Restituer les actions mises en œuvre chaque année

Chaque année, un bilan des actions engagées sera présenté devant le Comité de Gestion, ce dernier, organisé en synergie pour l'ensemble des propriétés du CdL autour de Madine.

Objectif à long terme D.6. : Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site

D.6.1. Associer les habitants à la protection de leur patrimoine naturel

Il faut à minima disposer un panneau de présentation du site à l'entrée près de la grille et une balise au bout du chemin au début de la digue pour interdire les accès dans le fond de l'étang et limiter la pénétration humaine exclusivement à la digue.

Au moins une visite du site à destination des locaux serait utile à l'appropriation des lieux par les habitants des communes voisines.

B.3. Les opérations du plan de gestion

[Annexe N°1 – Tableau récapitulatif des enjeux, des objectifs à long terme, des objectifs du plan de gestion et des opérations du plan de travail]

[Annexe N°2– Cartographie des opérations du plan de travail 2013/2019]

[Annexe N°3 – Calendrier des opérations du plan de travail 2013/2019]

B.4.1. Gestion des habitats et des espèces : GH

GH0 = Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole – Priorité 1.

GH0 = Libre évolution de la végétation sur une bande de 2 m. au droit de l'écoulement superficiel hivernal (abandon de la fauche) – Priorité 2.

GH1 = Vidange et pêche de l'étang avec mise en assec prolongé – Priorité 1.

GH2 = Travaux de remplacement du moine, d'entretien des déversoirs avec confortement des zones d'érosion à l'aval – Priorité 1.

GH3 = Mise en place d'une pisciculture traditionnelle extensive avec chargement /ha limité et absence de nourrissage, remise en eau et empoissonnement à l'automne 2014 – Priorité 1.

GH4 = Fermeture permanente de la maison de la digue avec accès limité aux personnes en charge du suivi chiroptère et aux personnels techniques lors de la pêche – Priorité 1.

GH5 = Réfection de la toiture et divers menus travaux favorables aux chauves-souris (obturation d'ouvertures, installation de caissons,...) – Priorité 1.

GH6 = Traitement par girobroyage des jeunes saules en fond de cornée avant remise en eau – Priorité 1.

GH7 = Fauche agricole annuelle à partir du 1er juillet – Priorité 1.

GH8 = Maintien d'un marnage propice à la germination et au développement du roseau à partir des résultats de l'étude bathymétrique et du suivi limnimétrique – Priorité 1.

GH9 = Travaux de retalutage de berges et d'arasement des îlots – Priorité 2.

GH10 = Creusement de 3-4 mares sur le pourtour de l'étang en situation ensoleillée – Priorité 1.

GH11 = Travaux de réfection du chemin d'accès sur 150 m linéaire, 3 m de large (Cf. SE2) – Priorité 1.

GH12 = Débroussaillage des accès, de la digue, de la pêcherie et des déversoirs et entretien manuel des grilles amont et aval – Priorité 1.

B.4.2. Opérations de Suivi Administratif : AD

AD1 = Rédaction et signature d'une CMD avec un pisciculteur – Priorité 1.

AD2 = Rédaction et signature d'une CMD avec un agriculteur local – Priorité 1.

AD3 = Lancement d'un marché de travaux pour la restauration des cornées de l'étang – Priorité 1.

AD4 = Rédaction et signature d'une convention cynégétique avec l'ACCA locale – Priorité 1.

AD5 = Constitution d'un dossier de demande d'extension du site N2000 du Lac de Madine – Priorité 1.

AD6 = Veille foncière sur des parcelles situées en amont de l'étang – Priorité 1.

AD7 = Inciter l'agriculteur riverain à ensemer une bande enherbée dans la partie basse de sa parcelle, sorte de bassin de décantation naturel – Priorité 2.

AD8 = Transmission du Plan de Gestion à la commune et présentation en Comité de Gestion – Priorité 1.

AD9 = Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL – Priorité 1.

B.4.3. Opérations de Suivi Ecologique : SE

SE1 = Diagnostic géophysique de la digue de l'étang – Priorité 1.

SE2 = Définition et conception du projet pour la restauration des ouvrages hydrauliques – Priorité 1.

SE3 = Etat initial des herbiers aquatiques – Priorité 1.

SE4 = Etat initial des oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs – Priorité 1.

SE5 = Etat initial du peuplement d'odonates – Priorité 2.

SE6 = Suivi annuel de la colonie de Petit rhinolophe (transit/estivage/hivernage) – Priorité 1.

SE7 = Suivi des conditions intérieures par capteurs thermiques – Priorité 2.

SE8 = Suivi ornithologique mensuel de l'avifaune migratrice et hivernante par le conservateur – Priorité 1.

SE9 = Suivi annuel de la reproduction des canards par comptage hebdomadaire des nichées – Priorité 1.

SE10 = Bilan du peuplement d'oiseaux forestiers nicheurs en fin de PG – Priorité 2.

SE11 = Etude bathymétrique de l'étang après la remise en eau – Priorité 1.

SE12 = Suivi limnimétrique mensuel à la digue – Priorité 1.

SE13 = Etude de la cinétique des roselières suite à la gestion conservatoire du milieu et selon un protocole standardisé incluant des paramètres de diamètre, densité, hauteur – Priorité 1.

SE14 = Bilan à mi-parcours et propositions d'un projet de travaux le cas échéant – Priorité 1.

SE15 = Suivi annuel des ardéidés, du Busard des roseaux et autres oiseaux paludicoles potentiellement nicheurs (en lien avec SE13) – Priorité 1.

SE16 = Suivi du peuplement d'odonates en fin de PG – Priorité 2.

SE17 = Suivi de la reproduction des amphibiens par recherche et détermination des larves au filet troubleau – Priorité 2.

B.4.4. Opérations d'Accueil du Public : FA

FA1 = Installation d'une balise qui limite l'accès à la digue au grand public - Priorité 1.

FA2 = Installation d'un panneau de présentation du site protégé à la grille d'entrée - Priorité 1.

FA3 = Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Buxières-sous-les-Côtes et Montsec - Priorité 2.

FA4 = Fabrication et pose d'un panneau d'information sur la protection des chiroptères à côté de la porte d'accès de la maison - Priorité 2.

B.4.5. Opérations de Police et de Surveillance : PO

PO1 = Surveillance de la fréquentation du site et contrôle du respect des limitations d'usage - Priorité 1.

Liste des annexes

Annexe N°1 – Tableau des objectifs à long terme, objectifs du plan de gestion et opérations

Annexe N°2 - Cartographie des opérations planifiées

Annexe N°3 – Tableau de programmation des opérations et des coûts

ANNEXE 1 : Tableau des objectifs à long terme, objectifs du plan de gestion et opérations

ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME	FACTEURS ET CONTRAINTES	Objectifs du plan de gestion	Opérations du plan de travail	Priorité
A - Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt prioritaire					
LECOSYSTEME "ETANG"	A.1. Conserver les fonctionnalités de l'écosystème « étang » voire améliorer le compartiment aquatique	importantes fuites constatées dans le vannage avec un rabattement du niveau de l'étang de l'ordre de 80 à 100 cm mauvais entretien et état général des déversoirs érosion du talus et du parement à l'aval des déversoirs surcharge en poissons notamment carpes (>5 t.) disparition des herbiers flottants à Nénuphars déficit de connaissance du compartiment aquatique	A.1.1. Retirer le peuplement piscicole en place	GH1 = Vidange et pêche de l'étang avec mise en assec prolongé	1
			A.1.2. Réaliser un diagnostic des fragilités de la digue et parvenir au besoin à son étanchéité	SE1 = Diagnostic géophysique de la digue de l'étang	1
			A.1.3. Remplacer ou restaurer les ouvrages hydrauliques défectueux (moine, vannage, déversoirs d'orage)	SE2 = Définition et conception du projet pour la restauration des ouvrages hydrauliques	1
			A.1.4. Adapter la gestion piscicole à un meilleur équilibre entre production et biodiversité	GH2 = Travaux de remplacement du moine, d'entretien des déversoirs avec confortement des zones d'érosion à l'aval	1
			A.1.5. Affiner la connaissance du compartiment aquatique	GH3 = Remise en eau de l'étang après travaux avec empoissonnement selon cahier des charges prédéfini	1
				AD1 = Rédaction et signature d'une CMD avec un pisciculteur	1
	SE3 = Etat initial des herbiers aquatiques	1			
	SE4 = Etat initial des oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	1			
	SE5 = Etat initial du peuplement d'odonates	2			
CHAUVES-SOURIS : Colonie de Petit rhinolophe	A.2. Sauvegarder la colonie de parturition de Petit rhinolophe voire d'autres espèces potentielles	présence d'une colonie de parturition de Petit Rhinolophe d'une trentaine d'individus en moyenne depuis une dizaine d'années dérangement fréquent en raison de l'ouverture de la porte au RDC ouvertures et accès induisant des facteurs limitants comme la luminosité, les courants d'air et les infiltrations du toit potentiel pour d'autres espèces et à d'autres périodes de l'année (hivernage, transit, estivage)	A.2.1. Limiter les dérangements	GH4* = Fermeture permanente de la maison de la digue avec accès limité aux personnes en charge du suivi chiroptère et aux personnels techniques lors de la pêche	1
			A.2.2. Aménager la maison pour augmenter les capacités d'accueil des chauves-souris et du Petit rhinolophe en particulier	GH5* = Réfection de la toiture et divers menus travaux favorables aux chauves-souris (obturation d'ouvertures, installation d'aménagements intérieurs divers,...)	1
			A.2.3. Contrôler régulièrement la fréquentation par les chauves-souris	SE6 = Suivi annuel de la colonie de Petit rhinolophe (transit/estivage/hivernage)	1
			A.2.4. Informer sur la protection des chauves-souris ayant nécessité la condamnation des accès à la maison (limiter les tentatives de vandalisme)	SE7 = Suivi des conditions intérieures par capteurs thermiques	2
				FA4 = Fabrication et pose d'un panneau d'information sur la protection des chiroptères à côté de la porte d'accès de la maison	2
B - Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt secondaire					
AVIFAUNE MIGRATRICE et HIVERNANTE	B.1. Pérenniser la halte migratoire postnuptiale et l'hivernage des oiseaux d'eau	dérangement possible en cas d'accès au fond de l'étang période sensible dans le cycle de vie des oiseaux migrateurs qui ont besoin de limiter les pertes énergétiques inutiles la phase de mue est également une période critique pour les anatidés impact du chargement piscicole sur la ressource trophique	B.1.1. Garantir la quiétude des lieux en limitant l'accès d'août à février	FA1 = Installation d'une balise qui limite l'accès à la digue au grand public	1
			B.1.2. Adapter la gestion piscicole à un meilleur équilibre entre production et biodiversité	PO1 = Surveillance de la fréquentation du site et contrôle du respect des limitations d'usage	1
			B.1.3. Suivre les évolutions des effectifs d'oiseaux migrateurs et hivernants	GH3 = Mise en place d'une pisciculture traditionnelle extensive avec chargement /ha limité et absence de nourrissage	1
			SE8 = Suivi ornithologique mensuel de l'avifaune migratrice et hivernante	1	
Nidification du CANARD CHIPEAU	B.2. Conserver une population nicheuse de Canard chipeau	principal site connu de reproduction du Canard chipeau à l'échelle de la RNCFS niche au sol dans des milieux herbacés au contact de l'eau les petits îlots sont particulièrement favorables à la réussite de la reproduction tant que la végétation reste ouverte	B.2.1. Adapter les dates de fauche des prairies contigues aux roselières à la phénologie de reproduction du C.chipeau	GH7 = Fauche agricole annuelle à partir du 01er juillet	1
			B.2.2. Suivre les populations d'anatidés nicheurs	SE9 = Suivi annuel de la reproduction des canards par comptage hebdomadaire des nichées	1
ECOTONE MILIEUX HERBACES / MILIEUX HUMIDES	B.3. Conserver l'important linéaire de lisières entre les roselières et les milieux herbacés du pourtour de l'étang	terrain de chasse pour Chat forestier terrain de chasse pour Chiroptères groupements mésophiles très eutrophes mais zone tampon fonctionnelle autour de l'étang	B.3.1. Mettre en place une gestion agricole par fauche des surfaces en herbe	AD2 = Rédaction et signature d'une CMD avec un agriculteur local	1
				GH7 = Fauche agricole annuelle à partir du 01er juillet	1
BOISEMENTS HUMIDES à FRAIS et CORTEGE FORESTIERS ASSOCIES	B.4. Améliorer l'état de conservation de tous les habitats forestiers	les chênaies et aulnaies du pourtour du site sont favorables au Gobemouche à collier, Pic mar, Pic noir, Milan noir le site est proche de la ZPS "Lac de Madine" et à ce titre la conservation des oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux sont à prendre en compte	B.4.1. Placer l'ensemble des habitats de la chênaie-charmaie et de l'aulnaie en îlot de vieillissement	GH0 = Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole	1
				SE10 = Suivi annuel des oiseaux forestiers nicheurs	2

ANNEXE 1 : Tableau des objectifs à long terme, objectifs du plan de gestion et opérations

ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME	FACTEURS ET CONTRAINTES	Objectifs du plan de gestion	Opérations du plan de travail	Priorité
C - Préserver voire renforcer l'intérêt biologique et écologique du site					
DEVELOPPEMENT des ROSELIERES et des CEINTURES de VEGETATIONS AMPHIBIES	C.1. Redonner à l'étang une physionomie proche de la situation antérieure avant les travaux hydrauliques de 1985 C.2. Rendre à l'étang ses capacités d'accueil historiques pour les oiseaux paludicoles	en moyenne, une vingtaine d'hectares de roselières dans les années 70 contre 4 ha après les travaux de curage et de reprofilage des berges	C.1.1. Favoriser dans un premier temps l'extension "naturelle" des roselières à phragmites à partir des semis existants	SE11 = Etude bathymétrique de l'étang après remise en eau	1
		enjeu ornithologique majeur avec 4 chanteurs de Butor étoilé cités avant travaux (F. Thommes - ENS1992).		SE12 = Suivi limnimétrique mensuel à la digue (GPSS)	1
		présence de roselières en cours de développement à partir de semis germés sur l'assec en queue d'étang (1/2 ha)		GH6 = Traitement par girobroyage des jeunes saules en fond de cornée avant remise en eau	1
		absence de données bathymétriques		GH8 = Maintien d'un marnage propice à la germination et au développement du roseau à partir des résultats de l'étude bathymétrique et du suivi limnimétrique	1
		importants volumes de matériaux disponibles sur place = terres et vases extraites lors des travaux de 1985 et disposées en merlon autour de l'étang	C.1.2. Etudier la résilience de l'étang aux altérations subies une fois mise en œuvre la gestion conservatoire	SE13 = Etude de la cinétique des roselières suite à la gestion conservatoire du milieu selon un protocole standardisé (densité/hauteur)	1
			C.1.3. Engager un programme de travaux de restauration en cas de faible résilience du milieu	SE14 = Bilan à mi-parcours et propositions d'un projet de travaux le cas échéant	1
			destruction potentielle des nichées en roselière par les sangliers	AD3 = Lancement d'un marché de travaux pour la restauration des cornées de l'étang	1
				GH9 = Travaux de retalutage de berges et d'arasement des îlots	2
				SE15 = Suivi annuel des ardèdes, du Busard des roseaux et autres oiseaux paludicoles potentiellement nicheurs (en complément à SE13 et à favoriser aussi par quiétude : FA1+PO1)	1
			C.2.2. Limiter l'impact du Sanglier sur les espèces et les milieux	AD4 = Rédaction et signature d'une convention cynégétique avec l'ACCA locale	1
Colonisation par LEUCORRHINIA CAUDALIS	C.3. Permettre le retour d'espèces d'odonates emblématiques des étangs de plaine de la Woëvre	gestion piscicole défavorable à Leucorrhinia caudalis	C.3.1. Adapter la gestion piscicole à un meilleur équilibre entre production et biodiversité	GH3 = Mise en place d'une pisciculture traditionnelle extensive avec chargement /ha limité et absence de nourrissage	1
		présence de l'espèce sur tous les étangs voisins (bassins de Madine, Pannes, le Bailly, Montfaucon)	C.3.2. Etudier la colonisation de l'étang par l'espèce cible	SE16 = Suivi du peuplement d'odonates en fin de PG	2
RAINETTE ARBORICOLE	C.4. Renforcer l'attractivité des milieux pour la reproduction de la Rainette arboricole et des amphibiens en général	présence de la Rainette à faible proximité mais absence sur le site	C.4.1. Créer des habitats de reproduction favorables à la Rainette arboricole	GH10 = Creusement de 3-4 mares sur le pourtour de l'étang en situation ensoleillée	1
		nombreux délaissés avec végétations eutrophes qui ne présentent pas de sensibilité particulière à la création de mares	C.4.2. Etudier la colonisation des milieux créés par l'espèce cible	SE17 = Suivi de la reproduction des amphibiens par recherche et détermination des larves au filet troubleau	2
D - Inscrire la protection du site dans le contexte local					
LOGIQUE TERRITORIALE et ORGANISATION ADMINISTRATIVE	D.1. Intégrer l'étang de la Perche au réseau Natura2000 D.2. Pérenniser les infrastructures indispensables à la bonne gestion/exploitation du site D.3. Etendre la protection du site dans son bassin versant D.4. Limiter les apports d'intrants et de sédiments dans l'étang D.5. Informer les élus locaux et les ayants droits D.6. Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site	proximité du site avec le Lac de Madine et similarité des milieux et des espèces dont la protection est prioritaire	D.1.1. Proposer un rattachement au site Natura2000 du "Lac de Madine et étangs de Pannes"	AD5 = Constitution d'un dossier de demande d'extension du site N2000 du Lac de Madine à l'étang de la Perche	1
		chemin, accès, digues, grilles, bassins, déversoirs en bon état sont nécessaires aux gestionnaires et autres usagers du site	D.2.1. Remettre en état le chemin d'accès	GH11 = Travaux de réfection du chemin d'accès sur 150 m linéaire, 3 m de large (Cf. SE2)	1
			D.2.2. Entretien régulièrement tous les ouvrages	GH12 = Débroussaillage des accès, de la digue, de la pêcherie et des déversoirs et entretien manuel des grilles amont et aval	1
		présence en amont de belles frênaies-chênaies et aulnaies ainsi qu'un ensemble de prairies de fauche humides	D.3.1. Protéger les éléments remarquables les plus proches du site ou directement en contact	AD6 = Veille foncière sur des parcelles situées en amont de l'étang	1
		présence d'une culture attenante à l'étang	D.4.1. Contrôler les apports d'eau et de sédiments en provenance de la culture voisine	AD7 = Inciter l'agriculteur riverain à ensemer une bande enherbée dans la partie basse de sa parcelle, sorte de bassin de décantation naturel	2
				GH0 = Libre évolution de la végétation sur une bande de 2 m. au droit de l'écoulement superficiel hivernal (abandon de la fauche)	2
			D.5.1. Partager les objectifs de conservation et de gestion	AD8 = Transmission du Plan de Gestion à la commune et présentation en Comité de Gestion	1
			D.5.2. Restituer les actions mises en œuvre chaque année	AD9 = Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL	1
			D.6.1. Associer les habitants à la protection de leur patrimoine naturel	FA2 = Installation d'un panneau de présentation du site protégé à la grille d'entrée	1
				FA3 = Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Buxières-sous-les-Côtes	2

* travaux détaillés par la CPEPESC dans document spécifique à la maison de la digue



Légende

 limites du site protégé

Pose de panneaux

 FA1 - Installation d'une balise

 FA2 - Installation d'un panneau d'information

Opérations de gestion ponctuelles

 GH10 - Création de mares

 GH12 - Opérations d'entretien/débroussaillage

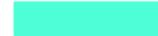
Opérations de gestion

 GH0 - Libre évolution de la végétation

 GH4/GH5 - Fermeture et réfection de la maisonnette

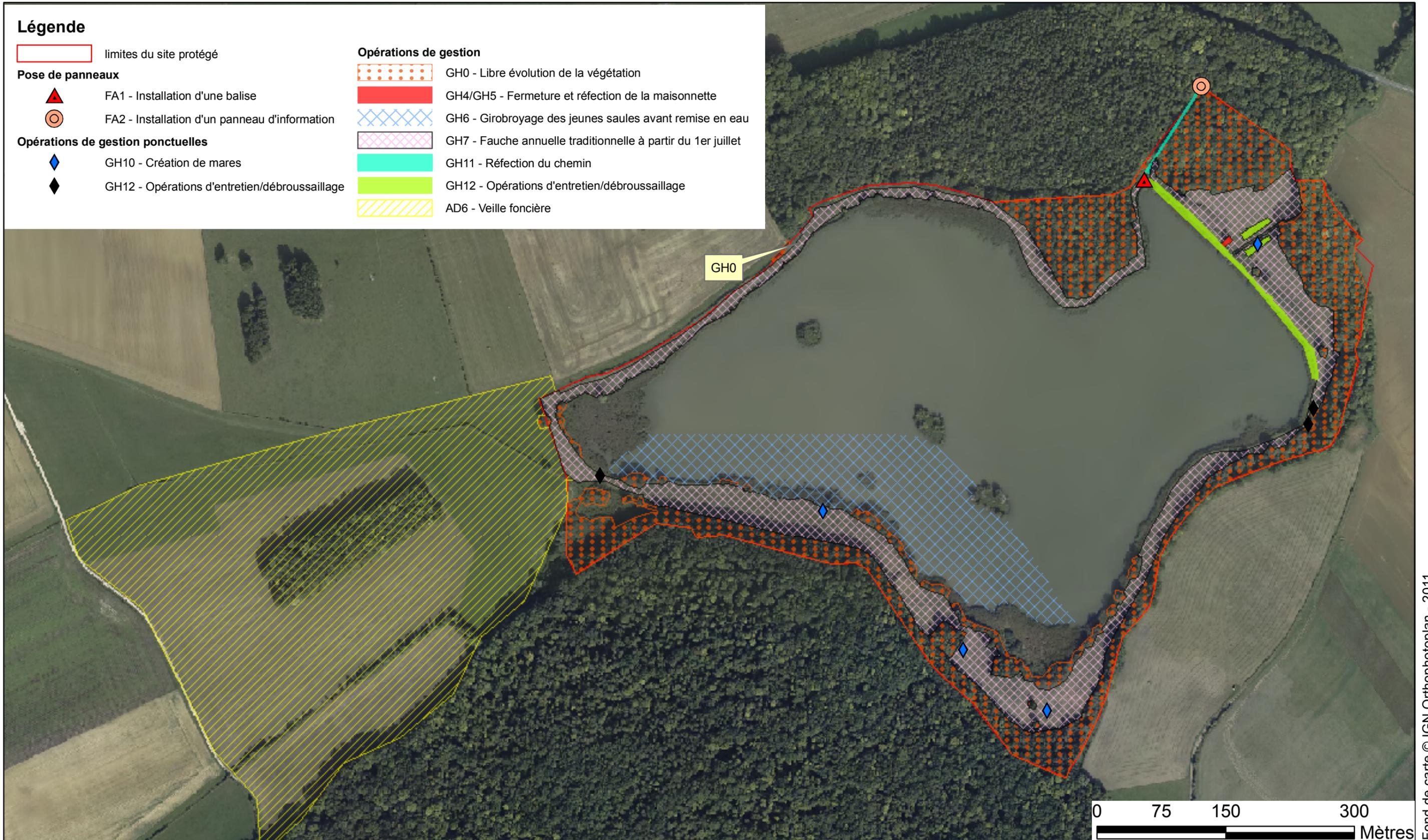
 GH6 - Girobroyage des jeunes saules avant remise en eau

 GH7 - Fauche annuelle traditionnelle à partir du 1er juillet

 GH11 - Réfection du chemin

 GH12 - Opérations d'entretien/débroussaillage

 AD6 - Veille foncière



ANNEXE 3 : Tableau de programmation et coûts des opérations

CODE	Opérations du plan de travail	Priorité								Opérateur	Coût HT
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
OPERATIONS DE GESTION											
GH0	Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole	1								/	0
GH0	Libre évolution de la végétation sur une bande de 2 m. au droit de l'écoulement superficiel hivernal (abandon de la fauche)	2			X	X	X	X	X	Agriculteur prestataire	0
GH1	Vidange et pêche de l'étang avec mise en assec prolongé	1	fin							M. Wilhelm	0
GH2	Travaux de remplacement du moine, d'entretien des déversoirs avec confortement des zones d'érosion à l'aval (y compris maîtrise d'œuvre)	1		avril-mai						Entreprises prestataires du CdL (Artelia+?)	MOE= 17 200 Tvx= 140 000
GH3	Mise en place d'une pisciculture traditionnelle extensive avec chargement limité à 60-80 kg/ha et absence de nourrissage, remise en eau et empoissonnement à l'automne 2014. Pêche bisannuelle.	1			X		X		X	CEN L/ M. Wilhelm	versement d'un loyer au CdL.
GH4*	Fermeture permanente de la maison de la digue avec accès limité aux personnes en charge du suivi chiroptère et aux personnels techniques lors de la pêche	1		oct-mars						à définir	<4000
GH5*	Réfection de la toiture et divers menus travaux favorables aux chauves-souris (obturation d'ouvertures, installation de caissons,...)	1		oct-mars						à définir, réfection toiture réalisée par entreprise prestataire CdL	<15000
GH6	Traitement par girobroyage des jeunes saules en fond de cornée avant remise en eau	1		sept.						CENL ou presta.	1000
GH7	Fauche agricole annuelle à partir du 01 juillet	1			X	X	X	X	X	Agriculteur prestataire	0
GH8	Maintien d'un marnage propice à la germination et au développement du roseau à partir des résultats de l'étude bathymétrique et du suivi limnimétrique	1				X	X	X		CEN Lorraine/ONCFS	0
GH9	Travaux de retalutage de berges et d'arasement des îlots	2					(X)		X	Entreprise prestataire du CdL	?
GH10	Creusement de 3-4 mares sur le pourtour de l'étang en situation ensoleillée	1			X					Régie ou prestation	1500
GH11	Travaux de réfection du chemin d'accès sur 150 m linéaire, 3 m de large (Cf. SE2)	1			X					Entreprise prestataire du CdL	10 400
GH12	Débroussaillage des accès, de la digue, de la pêcherie et des déversoirs et entretien manuel des grilles amont et aval	1			X	X	X	X	X	Pisciculteur/CENL/ONCFS	1800
OPERATIONS ADMINISTRATIVES											
AD1	Rédaction et signature d'une CMD avec un pisciculteur. Intégrer la nécessité d'un entretien des ouvrages par l'ayant-droit	1			X					CdL	0
AD2	Rédaction et signature d'une CMD avec un agriculteur local	1			X					CEN Lorraine/CdL	0
AD3	Lancement d'un marché de travaux pour la restauration des cornées de l'étang	2						X		CEN Lorraine /CdL	/
AD4	Rédaction et signature d'une convention cynégétique avec l'ACCA locale	1			X					CdL	0
AD5	Constitution d'un dossier de demande d'extension du site N2000 du Lac de Madine	1			X	X				CEN Lorraine/ONCFS/CdL	0
AD6	Veille foncière sur des parcelles situées en amont de l'étang	1			X	X	X	X	X	CEN Lorraine	0
AD7	Inciter l'agriculteur riverain à ensemercer une bande enherbée dans la partie basse de sa parcelle, sorte de bassin de décantation naturel	2			X	X				CEN Lorraine	0
AD8	Transmission du Plan de Gestion à la commune et présentation en Comité de Gestion au cours d'une visite de site après travaux sur la digue	1		mai-juin						CdL / ONCFS-CEN Lorraine	0
AD9	Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL	1			X	X	X	X	X	CdL / ONCFS-CEN Lorraine	0
OPERATIONS SCIENTIFIQUES											
SE1	Diagnostic géophysique de la digue de l'étang	1		avril						SUBGEO	3700
SE2	Définition et conception du projet pour la restauration des ouvrages hydrauliques	1		juillet/août						ARTELIA	5100
SE3	Etat initial des herbiers aquatiques	1					X			CEN Lorraine	1350
SE4	Etat initial des oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs	1				X				ONCFS	2000
SE5	Etat initial du peuplement d'odonates	2					X			CEN Lorraine	1350
SE6	Suivi annuel de la colonie de Petit rhinolophe (transit/estivage/hivernage)	1				X	X	X	X	CPEPESC	7500
SE7	Suivi des conditions intérieures par capteurs thermiques	2			X	X				CPEPESC	2500
SE8	Suivi ornithologique mensuel de l'avifaune migratrice et hivernante (oct. à février)	1				X	X	X	X	ONCFS	3000
SE9	Suivi annuel de la reproduction des canards par comptage hebdomadaire des nichées	1				X	X	X	X	ONCFS	3000
SE10	Bilan du peuplement d'oiseaux forestiers nicheurs en fin de PG	1							X	ONCFS	2700
SE11	Etude bathymétrique de l'étang après remise en eau	1			X					BE prestataire du CdL	?
SE12	Suivi limnimétrique mensuel à la digue	1				X	X	X	X	CEN Lorraine	4800
SE13	Etude de la cinétique des roselières suite à la gestion conservatoire du milieu selon un protocole standardisé (densité/hauteur)	1				X	X	X		CEN Lorraine	2000
SE14	Bilan à mi-parcours et propositions d'un projet de travaux le cas échéant	1						X		CEN Lorraine/ONCFS	500
SE15	Suivi annuel des ardélidés, du Busard des roseaux et autres oiseaux paludicoles potentiellement nicheurs (en complément à SE13)	1				X	X	X	X	ONCFS	5000
SE16	Suivi du peuplement d'odonates en fin de PG	2							X	CEN Lorraine	1350
SE17	Suivi de la reproduction des amphibiens par recherche et détermination des larves au filet troubleau	2					X		X	CEN Lorraine	900
OPERATIONS DE VALORISATION, ANIMATION ET POLICE											
FA1	Installation d'une balise qui limite l'accès à la digue au grand public	1			X					ONCFS	568
FA2	Installation d'un panneau de présentation du site protégé à la grille d'entrée	1			X					ONCFS	568
FA3	Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Buxières-sous-les-Côtes	2					X			CEN Lorraine	300
FA4	Fabrication et pose d'un panneau d'information sur la protection des chiroptères à côté de la porte d'accès de la maison	2			X	X				CEN Lorraine	/
PO1	Surveillance de la fréquentation du site et contrôle du respect des limitations d'usage	1			X	X	X	X	X	CENL/ONCFS	0

* = Cf. [CPEPESC (Borel C.), 2013 – Inventaire des chiroptères de la maison de pêche de l'étang de la Perche et propositions de gestion. Document provisoire. 37 p.] pour détails et estimatifs financiers des opérations

coût pris en charge par le Conservatoire du Littoral
coût assuré par des loyers divers afférents au site

temps de travail à la charge du CENL ou de l'ONCFS
temps de travail à la charge du GEML